

République Française
Association Foncière de la Commune de Uttwiller

☒ :Mairie,
Place de l'Eglise
67330 UTTWILLER

☎ : 03. 88.70.72.47
Fax 03 88 70 95 13

Séance du Bureau de l'Association Foncière du 30 janvier 2017

*Ce soir à 18 h 30 le bureau de l'Association Foncière s'est réuni à la mairie
Etaient présents à l'ouverture de la réunion, sous la présidence de Monsieur Pierre SEENE :
Edith HAESSIG, Michel Frédéric KRIEGER, Roland KOENIG, Henri LICKEL
Absents excusés :
Absent non excusé :
Assistaient également à la séance : Anneliese DEISS membre suppléant*

Ordre du Jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation de la séance du 23 janvier 2016
3. Approbation du compte administratif 2016
4. Affectation du résultat de fonctionnement 2016
5. Approbation du compte de gestion 2016
6. Tarif 2017 de la taxe de remembrement
7. Vote du budget primitif 2017
8. Indemnité secrétaire

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Bureau.
M. Roland KOENIG est désigné pour remplir ces fonctions

2. Approbation de la séance du 23 janvier 2016

Lecture faite, en absence de corrections demandées, le procès-verbal de la séance du 23 janvier est adopté à l'unanimité

3. Approbation du compte administratif 2016

Le Bureau, après que le Président Pierre SEENE ai quitté la salle, et sous la présidence de Jean-Michel WEIL, approuve le Compte Administratif de l'exercice 2016 tel qu'il a été présenté, avec

- Un excédent de fonctionnement de 18 138.41 euros
- Un excédent d'investissement de 4 387.70 euros

République Française

Association Foncière de la Commune de Uttwiller

✉ :Mairie,
Place de l'Eglise
67330 UTTWILLER

☎ : 03. 88.70.72.47
Fax 03 88 70 95 13

4. Affectation du résultat de fonctionnement 2016

Sur proposition du Président le bureau décide de reporter à nouveau en section de fonctionnement l'excédent de fonctionnement constaté en 2016

5. approbation du compte de gestion 2016

Le Bureau adopte à l'unanimité sans observation le compte de gestion dressé par le trésorier pour l'exercice 2016.

6. Tarif 2017 de la taxe de remembrement

Le Bureau décide :

- d'émettre un rôle de recouvrement pour l'année 2017;
- de fixer à 0,15 euros hors taxes (TVA au taux normal en plus) par are la quote-part à verser par les propriétaires intéressés ainsi qu'une part fixe de 5.00 euros hors taxes (TVA au taux normal en plus) ;

7. Vote du budget primitif 2017

Le Bureau décide de voter à l'unanimité le Budget Primitif 2017 présenté exhaustivement par le Président de l'Association Foncière et équilibré en fonctionnement à 24 163.41 euros et à 4 387.70 euros.

8. Indemnité secrétaire

Compte de la décision de confectionner les rôles de la taxe de remembrement en interne et de l'accroissement du volume de travail, de fixer l'indemnité de la secrétaire à compter de 2016 à 300 € brut.

Pour extrait conforme
Uttwiller, le 1^{er} février 2017
Le Président,

Pierre SEENE